



Les Assises de l'Université (suite 5)

Assises territoriales : les dates, modalités et thématiques

Dépêche AEF 171801 du 19-09-2012

La plupart des assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche se dérouleront entre le 1er et 15 octobre 2012, le plus souvent sur une journée, parfois sur deux jours et deux sites. Généralement, en amont des assises, auxquelles entre 100 et 200 participants seront conviés, des réunions, assemblées générales, forums ou séminaires préparatoires, sont prévus dans les établissements d'enseignement supérieur. Le plus souvent, les débats des assises seront structurés autour des trois thèmes définis par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « agir pour la réussite de tous les étudiants », « donner une nouvelle ambition pour la recherche », et « contribuer à la définition du nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Toutefois, certaines régions y ajoutent des « focus » sur des thématiques qui les concernent particulièrement, par exemple la dimension transfrontalière en Alsace, la gouvernance en Bourgogne Franche-Comté ou les logiques de site et de réseau à Lyon. Un rapporteur a été désigné pour chacune des 24 assises territoriales et une note méthodologique leur a été adressée pour préciser leur rôle. Les assises nationales doivent se tenir les 26 et 27 novembre à Paris. Par ailleurs, le comité de pilotage présentera, jeudi 20 septembre, un premier bilan des 85 auditions qu'il a effectuées.

Voici les dates et les modalités d'organisation des assises territoriales, sachant qu'elles se tiendront : en région Centre, le 8 octobre à Tours, le 9 octobre à Orléans et le 10 octobre à Blois ; le 16 octobre en Pays-de-la-Loire à Nantes ; le 13 octobre en Paca à Marseille ; le 24 octobre en Auvergne ; les 5, 8 et 15 octobre en Bourgogne Franche-Comté ; et les 2, 8 et 11 octobre en Île-de-France.

ALSACE. En région Alsace, les assises territoriales auront lieu le 15 octobre et le 16 au matin, au Palais universitaire de Strasbourg. Elles s'appuieront sur les synthèses des travaux menés par des « ateliers préparatoires », indique Michel Granet, physicien du globe à l'Eost (École et observatoire des sciences de la Terre) de l'université de Strasbourg, désigné rapporteur territorial. Ces ateliers portent sur cinq thématiques. « Nous avons repris les trois thèmes nationaux et en avons ajouté deux à dimension territoriale : la mixité des universités et des organismes de recherche, et la dimension européenne et transfrontalière de l'enseignement supérieur et de la recherche », indique Michel Granet. Chaque atelier se réunira trois à quatre fois, avec deux animateurs par groupe autour de « sous-thèmes » identifiés. « Nous ne demandons pas aux participants de livrer un bilan de l'existant, mais une réflexion sur ce qu'ils souhaitent pour améliorer le paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son contexte européen et international. »

Si l'organisation de la séance plénière n'est pas encore finalisée, celle-ci comportera « une restitution des travaux des ateliers » et vise « une participation maximale de la salle, sous la responsabilité de modérateurs » (200 participants). « Nous voulons que ce soit extrêmement vivant, très réactif, sans nécessité de consensus. » Le groupe projet (douze représentants institutionnels et les dix animateurs d'ateliers) prépare aussi « la venue d'un grand témoin, si possible un scientifique étranger, francophone et de dimension internationale incontestable, qui ait des connaissances approfondies du système européen et français ». Les élus politiques seraient invités à exprimer leur vision, notamment territoriale.

AQUITAINE. Deux réunions sont prévues en Aquitaine : le 15 octobre 2012 à Bordeaux et le 16 octobre à Bayonne (l'université de Pau organisant de son côté une assemblée générale le même jour), pour un panel de 150 participants à chaque fois, réunissant communauté universitaire et partenaires. « Les trois thèmes nationaux ne seront pas traités de la même façon sur les deux sites, nous choisirons des entrées différentes pour éviter les répétitions », précise François Dubet, le rapporteur territorial.

« Pendant trois semaines, jusqu'à la mi-octobre, nous laisserons les gens parler de ce qu'ils veulent dans les établissements, de ce qui les préoccupe. Si l'établissement veut faire un focus sur une question qui lui est propre, il le pourra bien sûr. Je m'attends très bien à ce que l'avenir de l'UPPA (université de Pau et des pays de l'Adour) ou la NUB (nouvelle université de Bordeaux, le projet d'université de site) fassent partie des questions abordées », explique François Dubet. Pour ces débats internes aux établissements, « certains sont partis sur l'idée de réunir le sénat (les trois conseils statutaires), d'autres sur une formule de type assemblée générale. Nous avons aussi convenu que chaque composante pouvait proposer un débat à son niveau », précise le professeur de sociologie de l'université Bordeaux-Segalen et directeur d'études à l'EHESS.

BRETAGNE. En Bretagne, les assises prennent la forme, jusqu'au 10 octobre prochain, de six groupes de travail, réunissant entre 30 et 40 personnes, sur les thématiques suivantes : culture scientifique (pilote par le pôle territorial de la culture scientifique, technique et industrielle) ; formations post-bac (pilote par le rectorat de l'académie de Rennes) ; recherche publique et privée, transfert et valorisation (pilote par le CCRRDT) ; employabilité et insertion professionnelle (pilote par le Ceser), structuration territoriale et organisation de l'enseignement supérieur (pilote par l'UEB) ; vie étudiante (pilote par le Crous). « Chacun des 'pilotes' définit ses propres modalités de consultations (questionnaires, réunions multi-sites via le campus numérique...) et invite 30 à 40 personnes, en accord avec le rapporteur territorial et le trio organisateur (préfet, recteur, président de région) », précise à AEF André Lespagnol, le rapporteur territorial. Une journée de restitution et de débats aura lieu à Brest mi-octobre. Un comité de pilotage est prévu jeudi 20 septembre pour définir plus précisément l'organisation de cette journée.

BASSE-NORMANDIE. Le temps fort des assises territoriales en Basse-Normandie se déroulera à Caen les 11 et 12 octobre 2012 avec trois réunions sur chacune des trois grandes thématiques des assises. Ces rencontres devraient réunir une centaine de participants issus de l'enseignement supérieur, de la recherche, du monde économique et de la société civile. Pour préparer ces trois rendez-vous, une série de rencontres préparatoires se tiendra début octobre au sein des antennes délocalisées de l'université de Caen Basse-Normandie, à Alençon et Cherbourg « afin d'explorer un certain nombre de pistes de réflexion préalable concernant les territoires, notamment la question de la nécessaire taille critique de chaque pôle alors que la démographie de l'enseignement supérieur ne croît plus sur nos territoires », illustre Josette Travert, rapporteur territorial. Un comité de pilotage a été mis en place, avec le préfet, le président d'université et le président de région, ainsi que des représentants du Ganil, du Crous, les délégués régionaux du CNRS et de l'Inserm, le CESR, le directeur de l'Ensicaen, la CCI et des représentants des organisations étudiantes

Pour Josette Travert, l'une des priorités pour le débat sur le territoire bas-normand porte sur « l'accroissement du taux d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de la région et leur fidélisation sur le territoire dans la perspective d'une insertion professionnelle réussie ». Le contexte de la construction du PRES Normandie Université « alimentera la réflexion, en particulier sur le thème de la recherche », estime Josette Travert.

HAUTE-NORMANDIE. Les assises territoriales en Haute-Normandie reposeront sur trois ateliers. Les deux premiers, organisés à Rouen le 2 octobre 2012 dans les locaux de l'UFR des sciences et techniques du Madrillet porteront sur la recherche et le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le troisième atelier se tiendra au Havre le 3 octobre 2012 après-midi, dans les locaux de l'UFR de sciences et techniques, sur le thème de la réussite des étudiants. Une journée plénière est ensuite prévue le 16 octobre 2012, dans les locaux de l'IUFM de Mont-Saint-Aignan. « Nous avons déterminé une liste précise de 101 participants, dont 51 représentants non universitaires de la société civile et 50 représentants du monde universitaire, de la formation, de la recherche et des écoles doctorales », précise Alain Menand, rapporteur pour la Haute-Normandie, ancien directeur de la section des formations et des diplômés de l'Aeres. Préalablement, les universités de Rouen et du Havre organisent chacune une journée de débat les 25 et 28 septembre. L'Insa de Rouen organise une concertation dématérialisée depuis son site internet.

Le comité d'organisation réunit un représentant de chacune des autorités organisatrices : le rectorat, la région et la préfecture, le rapporteur Alain Menand et Joël Alexandre, président du PRES Normandie Université. « Nous avons souhaité placer le PRES Normandie Université au cœur de la réflexion et personnellement j'échange régulièrement avec Josette Travert, rapporteur pour la Basse-Normandie, afin d'organiser une réflexion commune », précise Alain Menand. « Nous échangeons également avec Paris, dans le cadre de l'Axe Seine et avec la région Picardie. »

CHAMPAGNE-ARDENNE. « Les assises territoriales en Champagne-Ardenne se tiendront le 3 octobre, avec environ 120 à 150 personnes invitées à l'IUFM de Reims », indique Danielle Potocki-Malicet, sociologue et rapporteur territorial. « L'objectif est de mobiliser le maximum de personnes susceptibles d'être concernées, notamment par le biais d'entretiens ou de contributions écrites, jusqu'à fin octobre. En outre, les partenaires eux-mêmes ont décidé, dès fin août, de lancer leurs propres manifestations ». Les universités ont mis en place un calendrier de consultations : à l'Urca une réunion du congrès le 26 septembre au Campus Moulin de la Housse et cinq assemblées préparatoires destinées à l'ensemble des personnels, étudiants et usagers ; à l'UTT, une « journée des assises » pour présenter la synthèse de contributions collectées sur internet (le 26 septembre). De même, « l'ARS (agence régionale de santé) a engagé une réflexion autour des acteurs concernés par l'enseignement et la recherche en santé et, enfin, un atelier de réflexion des lycées CPGE et STS s'est tenu au rectorat le 17 septembre pour restituer des débats internes », rapporte Danielle Potocki.

Les assises s'articuleront en trois tables rondes. « Les thèmes nationaux seront déclinés en fonction des spécificités territoriales. Dans une région comme la nôtre, avec de réelles difficultés sur les plans démographique et économique, ces assises sont importantes, ouvrant un espace de coopération et de discussion entre acteurs, avec notamment des contacts directs entre le paysage de l'ESR et le tissu socio-économique. (...). Il faudra probablement évoquer la nécessité d'une structuration nouvelle, pour rendre plus visible la diversité d'acteurs, et rendre plus lisible toute l'offre de formation et de recherche en région », dit Danielle Potocki.

CORSE. Les dates et le déroulement des assises territoriales en Corse ne sont pas encore définitivement arrêtés, indique à AEF Francine Demichel, rapporteur des assises et présidente depuis 2011 de la fondation de l'université de Corse Pascal-Paoli. Elles prendront la forme d'« un séminaire de deux ou trois jours à l'université de Corse, qui aura lieu avant le 15 octobre ». Trois thèmes, dont les intitulés exacts ne sont pas encore définis, seront débattus : « l'étudiant, la recherche, et le site insulaire », précise Francine Demichel. L'organisation des assises donnera lieu à « une présentation officielle début octobre » par le comité de pilotage, composé du recteur de Corse, Michel Barat, du préfet, Patrick Strzoda, du président du Conseil exécutif de Corse, Paul Giacobbi, et du président de l'université de Corse, Paul-Marie Romani. « Ce sont les deux originalités de la Corse, qui a décidé d'associer très fortement la collectivité territoriale de Corse, qui a compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et l'université de Corse, qui sera donc puissance invitante au même titre que les autres membres du comité de pilotage », explique Francine Demichel qui a été directrice de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale entre 1998 et 2002.

LANGUEDOC-ROUSSILLON. En Languedoc-Roussillon, les deux jours phare sont programmés pour le 15 et 16 octobre 2012, au CRDP de Montpellier, avec trois ateliers sur les trois thématiques définies nationalement. D'ici là, quelques dates sont d'ores et déjà fixées pour la contribution de plusieurs structures : le CHU et l'ARS le 1er octobre, les directeurs des unités des organismes de recherche le 2 octobre, l'université de Perpignan le 8 octobre. « Je retiens trois mots-clés pour ces assises : simplicité, confiance et diversité. Il s'agit de diminuer la complexité des dispositifs qui rend le paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur illisible, de sortir d'un système pouvant apparaître comme une bureaucratie tatillonne, et de réfléchir à des méthodes pour différencier les dispositifs en fonction des disciplines et des territoires », explique à AEF Joël Bockaert, rapporteur territorial.

LIMOUSIN. Les assises limousines sont découpées en trois demi-journées de débats sur les thématiques définies nationalement, réparties sur deux jours (4 et 5 octobre). La synthèse finale sera restituée le 12 octobre à la technopole Ester de Limoges. L'objectif est bien de « donner la parole à un maximum de monde, notamment les acteurs de terrain » ; dans cette optique, le comité d'organisation en Limousin n'a « pas prévu de limiter l'accès ni aux groupes de travail, ni aux assises territoriales », explique à AEF Michel Cogné, le rapporteur territorial et PU-PH à l'université de Limoges. Pour y participer, il faudra toutefois s'inscrire au préalable.

Dans cette région dotée d'une seule université, les débats préparatoires ont été au maximum décentralisés au niveau des conseils d'instituts, de composantes, des écoles doctorales, puis ils feront l'objet d'une synthèse interne le 1er octobre. La présidence de l'université a également sollicité les associations étudiantes. Le VP étudiant et un étudiant en master devraient animer un des débats consacrés à la vie étudiante. « En Limousin, nous avons peu de personnels de recherche statutaires, il est important que ceux qui font fonctionner les laboratoires, les doctorants et les post-doctorants soient entendus », espère Michel Cogné.

LORRAINE. En Lorraine, le rapporteur, Jean-Marie Dubois, signale que « deux approches sont menées en parallèle ». « Un appel à contributions a été diffusé, demandant aux volontaires de privilégier la réflexion collective, que ce soit au niveau des syndicats, des lycées, des facultés, etc., avec la volonté de recueillir des apports livrables par écrit, sur chacun des trois thèmes mis en avant par la ministre ». D'autre part, des réunions publiques seront organisées du 2 au 4 octobre (le 2 à Nancy sur la réussite des étudiants, le 3 à Metz sur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le 4 à Nancy sur l'ambition en matière de recherche), avant l'organisation des assises territoriales, programmées le 13 octobre à l'Hôtel de région (Metz) avec quelque 150 personnes invitées (officiels, proviseurs, chefs d'entreprise, responsables de collèges et de pôles de recherche, etc.).

« Notre premier objectif consiste à montrer la richesse et la fertilité de la région sur le plan académique et universitaire, une région dotée d'une grande université comparable à celle de Grenoble ou celle de Toulouse, et composée d'une palette de spécialités couvrant un vaste domaine (...). » D'autres spécificités seront mises en exergue « comme la fusion de quatre universités, la signature du contrat de site entre le CNRS et les universités, ou encore l'entente politique trouvée sur les thématiques de recherche et d'enseignement supérieur ». Le second objectif des assises lorraines consiste à déterminer « ce que les Lorrains souhaitent privilégier pour les dix années qui viennent ». « Quels correctifs entrevoir par rapport aux investissements d'avenir, où la Lorraine a presque fait chou blanc partout ? En particulier, quelle est la force du couplage entre l'université et le monde socio-économique ? Quelles sont les attentes du monde économique vis-à-vis de son université et de ses établissements de recherche ? », interroge le rapporteur.

MIDI-PYRÉNÉES. En Midi-Pyrénées, les assises territoriales se dérouleront à Toulouse les 11 et 12 octobre 2012. « Des focus sur les problématiques territoriales spécifiques à la région seront ensuite organisés sur des sites universitaires déconcentrés », annonce le communiqué de presse conjoint du conseil régional, du rectorat et de la préfecture de région. Des « focus » qui auront lieu « dans la quinzaine après la remontée du rapport, mais avant les assises nationales », pour éviter toute « frustration » des acteurs locaux, et avec la conviction qu'« il sera toujours possible de faire remonter des éléments à la marge si nécessaire », explique-t-on à la préfecture de région. Le rapporteur désigné est Dominique Le Quéau.

NORD-PAS-DE-CALAIS. Les assises se tiendront à Lille le 12 octobre et à Arras le 13 octobre autour des trois thèmes choisis par le ministère : plusieurs ateliers et tables rondes seront organisés sur trois demi-journées. « Une centaine de personnes devraient assister à chaque session : une cinquantaine issue du monde académique et une cinquantaine issue du monde socio-économique », indique Alain Dubrulle, le rapporteur. « Les présidents d'université ont aussi lancé la réflexion au sein des établissements », souligne-t-il. C'est le cas par exemple de Lille-II (université droit-santé), qui a ouvert un forum dédié sur le site <http://assises-esr.univ-lille2.fr/> « J'espère que les personnels et les étudiants s'empareront de cette possibilité », indique mardi 18 septembre 2012 Xavier Vandendriessche, son président.

PICARDIE. Le temps fort des assises en Picardie aura lieu le 12 octobre à Amiens. En préalable, « une réflexion globale est menée sur tous les sites de l'enseignement supérieur et de la recherche autour des trois thèmes choisis au niveau national, mais avec une attention particulière sur les problèmes de gouvernance dans ses aspects internes », indique le rapporteur Daniel Thomas. « Cinq ateliers vont aussi être organisés dans la région, sur la réussite des étudiants (à l'université de Picardie Jules-Verne), sur le lien entre pluridisciplinarité et innovation (à l'université de technologie de Compiègne), sur les relations internationales (à Amiens), sur les formations courtes de l'enseignement supérieur (à Saint-Quentin) et sur l'enseignement agricole, agroalimentaire et agroindustriel (à Beauvais) », précise-t-il. Deux autres sujets vont être abordés au cours des réunions : « le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche » et « la gouvernance territoriale ». « D'ores et déjà, les retours que nous avons montrent qu'on ne pourra pas faire l'économie d'une retouche de la LRU pour faire évoluer la gouvernance dans les

universités mais aussi pour régler les problèmes d'équilibre entre le niveau national et le niveau local », avance Daniel Thomas. Le Ceser sera associé « étroitement » à l'ensemble des débats.

POITOU-CHARENTES. En Poitou-Charentes, les réunions préparatoires dans les établissements (les deux universités, l'Ensmat et « sans doute » le CHU), enclenchées dès cette semaine, prendront la forme de groupes de travail ad hoc ou se tiendront au sein des conseils statutaires, sans être limitées à la seule communauté universitaire. Les élus locaux, représentants du monde socio-économique, organismes de recherche seront aussi conviés aux deux forums – une centaine de participants chacun – qui se tiendront les 5 et 8 octobre 2012, respectivement à La Rochelle et à Poitiers. Il s'agira à ce niveau de faire la synthèse des débats dans les établissements. Enfin, une réunion plénière se tiendra le 16 octobre à l'hôtel de région à Poitiers. La possibilité d'organiser des « focus » territoriaux sur le passage lycée-enseignement supérieur ou la croissance verte, deux thèmes qui ont émergé lors de la rédaction du schéma régional de l'ESR, voté le 23 mars dernier, est actuellement en discussion avec le conseil régional.

« Les sujets posés par les assises ne sont pas neufs, le monde universitaire travaille dessus depuis dix ans, mais je ne crois pas à une redite des débats qui ont précédé la LRU. Les assises territoriales joueront un rôle de tamis dans le sens où si nous aboutissons à des propositions convergentes dans dix ou quinze régions par exemple, ce sera intéressant », soutient Éric Espéret, rapporteur territorial, ex-président de l'université de Poitiers et ex-délégué général de la CPU.

RHÔNE-ALPES. Les assises se dérouleront sur les sites de Lyon et Grenoble les 11 et 12 octobre. Puis une journée commune est prévue le lundi 15 octobre, avec quatre thématiques régionales : « L'organisation régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche et le développement des coopérations », « la stratégie internationale », « les liens enseignement supérieur-recherche-société », « orientation et insertion professionnelle ». Les organisateurs attendent 150 participants à l'hôtel de région. « L'objectif de ces assises est d'avoir un moment où plusieurs voix peuvent se faire entendre », souligne Isabelle Lefort (vice-présidente du CS de l'université Lumière Lyon-II), rapporteur territorial pour l'académie de Lyon et co-rapporteur régional. Outre les organismes de recherche et des représentants du monde socio-économique, elle tient également « à mobiliser des associations d'étudiants, de doctorants, ainsi que les personnels Biatoss ». Un seul rapport commun sera transmis par Rhône-Alpes au comité national.

À Lyon, les 11 et 12 octobre, une demi-journée est prévue pour chacun des thèmes des assises, déclinés en sous-thèmes. La quatrième demi-journée sera réservée « pour des thématiques singulières au territoire : par exemple les articulations écoles-universités, les logiques de site et de réseau, ou encore les outils de bibliothèques et numériques », explique Isabelle Lefort. En amont, chacun des huit membres fondateurs du PRES Université de Lyon « s'est engagé à organiser quelque chose au sein de son établissement ». Les établissements, qui ont le choix « dans une multiplicité des mises en oeuvre (forums internet, assemblées dans les composantes, etc.) », doivent ensuite fournir une synthèse de leurs débats pour la fin septembre. Des remontées devraient émaner également de la part du PRES, qui a prévu des réflexions sur les trois thèmes des assises.

À Grenoble, les journées sur invitation des 11 et 12 octobre seront précédées d'une rencontre ouverte à tous les personnels et étudiants le mercredi 26 septembre, indique Jérôme Garin, rapporteur territorial pour l'académie de Grenoble et co-rapporteur régional. Outre les débats organisés au sein des établissements, des groupes de travail « d'une dizaine de personnes, avec des vice-présidents d'université mais aussi des enseignants-chercheurs », réfléchissent de façon transversale sur les thèmes des assises. Une première restitution de leurs travaux sera présentée le 26 septembre.

Les auditions révèlent une critique unanime de la complexité du système (comité de pilotage)

Dépêche AEF 171943 du 20-09-2012

« Les auditionnés sont unanimes à critiquer la complexité inédite qu'ont atteint l'enseignement supérieur et la recherche en France. FCS, IHU, IRT, Satt, CVT, labex ou idex, RTRA ou RTRS, instituts Carnot, pôles de compétitivité, IEED, PRES, alliances, agences variées... se sont additionnés aux

multiples structures déjà présentes, qui plus est en un très court laps de temps, empêchant toute stabilisation du système. » Tel est le premier « constat essentiel » que dresse le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'issue des 85 auditions qu'il a effectuées entre le 28 et le 31 août, puis les 17 et 18 septembre. Il rend en effet public, jeudi 20 septembre 2012, un document de synthèse de ces auditions dans lequel, insiste-t-il, il ne prend pas position. Cette synthèse se structure autour des trois thèmes définis pour les assises : la réussite des étudiants, la recherche et le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les membres du comité de pilotage relèvent, lors d'une conférence de presse, que la gouvernance des universités, la parité hommes-femmes et le positionnement du système français dans le monde n'ont pas été beaucoup été abordés lors des auditions.

À propos de la complexité du système, « tous critiquent les coûts de transactions (économiques, juridiques, administratifs) et les difficultés d'analyse [notamment budgétaire] qui paralysent le système. Les syndicats décrivent des personnels perdus, parfois déboussolés (...). » Cette complexité se constate dans de nombreux domaines, souligne le comité de pilotage : l'action internationale, la valorisation, l'organisation de la recherche ou de l'offre de formation. Parmi les conséquences de cette complexité, il cite la perte d'efficacité et la « difficulté à construire une politique globale cohérente ».

Ce constat « ne masque pas des divergences sur les propositions, assez diverses et pour l'instant peu précises : faut-il réduire le nombre de structures, en améliorer l'articulation, la lisibilité, les règles de fonctionnement ? » Les assises doivent ainsi permettre de réfléchir à la « simplification » et à la « coopération, à l'opposé des concurrences qui ont été systématisées dans la priorité accordée aux appels à projets ». En outre, la simplification « devra être guidée par l'objectif de dépasser les deux coupures historiques de l'ESR français entre les universités et d'une part les écoles, d'autre part les organismes. ».

Voici les autres points concernant le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche synthétisés par le comité de pilotage :

RÔLE DES RÉGIONS. « La question générale de l'équilibre entre le pilotage national et l'intervention des régions fait l'objet de débat », constate le comité de pilotage. D'un côté, certains, notamment les syndicats, soulignent « la nécessité d'un cadrage national » (pour les diplômes, la coordination de la recherche et la gestion des personnels). De l'autre, « l'ancrage des établissements dans les territoires est une réalité et une nécessité ». « Les assises territoriales seront des moments privilégiés pour préciser le rôle respectif de l'État et des régions ainsi que la coordination de leurs actions (...) », alors que ces dernières « revendiquent très fortement leur rôle stratégique pour l'ESR et souhaitent intervenir de manière volontariste dans la construction des politiques de site, par exemple dans la mise en réseau des établissements. » Alors que les situations sont très différentes d'une région à l'autre (fusion d'universités, PRES, antennes universitaires, Île-de-France et Dom-Tom...), « le rôle pilote que les régions pourraient jouer dans les processus de coopération des établissements est une question à envisager ». Par ailleurs, pour certains auditionnés, le partenariat entre collectivités territoriales et universités est « indispensable » pour « le développement de la vie étudiante » (accueil, bibliothèques, transports, santé, logement...).

POLITIQUES DE SITE. « Sur les sites où des établissements se regroupent, le niveau de fédéralisme souhaité entre les composantes de ces ensembles doit pouvoir être choisi parmi deux ou trois options générales mettant en application le principe de subsidiarité », note le comité de pilotage qui pose la question : « Comment concilier la nécessité de s'adapter à tous ces cas spécifiques à chaque site, sans avoir recours à des dérogations trop nombreuses par rapport à la loi ? » Ainsi, « la nouvelle loi cadre qui définira la gouvernance des établissements de demain devra être assez souple pour permettre à chacun d'y trouver sa place tout en conservant l'objectif d'offrir un cadre qui s'applique à tous ». Si la coopération écoles-universités progresse, notamment dans le cadre des PRES, elle doit être « facilitée à travers cette loi cadre en respectant l'autonomie et les spécificités des acteurs à travers des mécanismes de subsidiarité ». Le comité rapporte que certains acteurs plaident pour une « loi globale » qui devrait concerner toutes les universités mais aussi les écoles, « publiques ou privées », notant que « la co-tutellisation de toutes les écoles de formation supérieure par le MESR contribuerait à la cohérence d'ensemble mais ne manquera pas de faire l'objet de fortes résistances ».

IDEX. Contrairement aux labex et équipex, « qui ne font pas l'objet de trop de polémiques », les « critiques [sont] parfois vives à l'encontre des idex », en particulier sur « les modalités de mise en oeuvre ». Pour certains, « le concept de périmètre d'excellence a tendance à séparer les chercheurs en deux catégories », les excellents et les autres, « qui ne le seraient pas ». « Cela n'est ni pertinent (...) ni de nature à favoriser la bonne entente dans [la] communauté universitaire (...). » « Plusieurs auditions rappellent aussi combien l'essentialisation de l'excellence (...) – doublée d'une overdose du concept et du mot 'excellence' – est délétère. » En outre, « la gouvernance des idex et les montages institutionnels complexes – selon les sites – sont dénoncés » et « le statut des fondations qui se sont

multipliées dans le cadre des investissements d'avenir mérite d'être posé sérieusement, site par site (...) ». Enfin, pour certains, « une réflexion doit aussi s'engager sur une deuxième étape d'identification et de structuration de grands ensembles universitaires dans une logique d'aménagement du territoire ».

GOVERNANCE. La loi cadre devra aussi traiter de la gouvernance et « des critiques formulées à l'encontre de la loi LRU – dont certains syndicat demandent l'abrogation ». Le comité de pilotage cite « les pouvoirs – jugés par certains trop importants – du président, les modalités d'élection ou de révocation du président, les modalités d'élection du CA (dont la composition peut faire l'objet d'évolutions), les mécanismes de contre-pouvoirs, les pouvoirs des instances académiques (CS et Cevu) à réaffirmer en précisant les procédures d'interaction avec le CA ». « De manière générale, ajoute le comité, de nombreuses organisations souhaitent que la gouvernance soit repensée autour de la notion de collégialité ». Quant aux comités de sélection, dont « l'objectif de réduire le localisme a échoué », ils font « l'objet de débats ». « L'ensemble des processus de recrutement des enseignants-chercheurs, y compris l'agrégation du supérieur pour le droit ou l'économie – dont une organisation demande la suppression pure et simple – devrait faire l'objet de propositions », estime le comité.

AUTONOMIE-MOYENS. S'agissant de l'autonomie, « la loi LRU a mis les universités dans des situations de gestion très difficiles » car elle a transféré « nombre de compétences et de charges nouvelles sans aide supplémentaire pour y faire face – en particulier pour répondre aux besoins d'encadrement et de fonctions support ». Le comité note que « les baisses de budget considérables des organismes de recherche, les mises en réserve de crédits pour les universités, les évolutions légales sans respecter le principe du décideur-payeur (rémunération des stages, loi Sauvadet...) ont placé nombre d'universités dans des situations proches du déficit ». Certaines ont été « contraintes de geler des postes ou de convertir massivement des emplois d'enseignants-chercheurs en heures de vacation, bien moins onéreuses ». Ainsi, pour le comité, « l'association de la loi LRU et des décisions budgétaires prises par ailleurs a amené les universités à prendre des décisions très délétères pour leurs missions. Plusieurs auditions ont dressé ce constat alarmant. ».

FRAIS D'INSCRIPTION. À propos des frais d'inscription, « il eût été surprenant que la question fût l'unanimité », relève le comité. « La gratuité des frais d'inscription ne suffit pas à permettre à toutes et tous d'accéder à l'enseignement supérieur » et « on observe d'ailleurs un taux très élevé de CSP+ en master. Il n'y a donc pas aujourd'hui égalité des chances ou d'accès à l'enseignement supérieur. » Pour autant, « la majorité des acteurs (et en particulier les principales organisations étudiantes) est résolument opposée à toute augmentation des frais d'inscription. La peur d'un désengagement progressif de l'État, comme on a pu l'observer dans d'autres pays, l'insuffisance attendue des bourses qui pénaliseraient les classes moyennes, étaye cette position. La question des frais d'inscription interroge notre perception de l'intérêt individuel que les études apportent à l'étudiant diplômé d'une part, ou du progrès général pour la nation que génère l'enseignement supérieur en général, de l'autre. D'autres pistes redistributives, comme la suppression de la demi-part fiscale, ont été évoquées, mais ces décisions dépassent largement le champ de l'enseignement supérieur. » Enfin, certains « prônent les systèmes de type Parc, où seulement les étudiants ayant des salaires assez élevés remboursent a posteriori des frais d'inscription à travers leurs impôts ».

ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS. Outre la question de l'évaluation des unités de recherche par l'Aeres, « l'évaluation des enseignants-chercheurs est un autre sujet de tension », note le comité de pilotage. « Certainement plus complexe et sensible que l'évaluation de l'activité de recherche individuelle (déjà en place partiellement à travers les procédures de publication, dépôt de brevet ou attribution de primes ou promotions), l'évaluation de l'activité d'enseignement devrait être aussi au coeur des débats. » Certains pensent qu'« on ne peut espérer remettre la formation au centre des préoccupations de tous les universitaires si les promotions ou les primes reposent principalement sur l'activité de recherche (ou la participation à des tâches administratives) ». Pour d'autres, à l'inverse, « une activité aussi complexe que l'enseignement supérieur ne peut, par essence, être évaluée ». Un débat à approfondir selon le comité de pilotage.

PERSONNELS. « Pour les Biatss ou ITA, la grande majorité des auditionnés a rappelé avec force son attachement au statut de fonctionnaire avec des corps définis dans un cadre national », certains craignant une « territorialisation des personnels » et une disparition des corps statutaires suite à l'autonomie des universités. Le comité de pilotage observe que « le temps de travail des enseignants-chercheurs (des jeunes en particulier) ainsi que la réglementation de leurs activités extra-universitaires variées n'ont pas donné lieu à beaucoup d'interventions ». Il invite donc les assises territoriales à « libérer la parole sur ces sujets-là également, de même que sur les dispositifs de primes (la PES [prime d'excellence scientifique] par exemple) qui sont critiqués par certains syndicats ». Il estime que « la mobilité des chercheurs ou des personnels Biatss/ITA » entre organismes et universités « n'est pas à la hauteur de l'ambition française de coopération entre tous les acteurs ». Par ailleurs, le comité rappelle aussi que « l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif national », alors que l'université est loin d'être « un acteur exemplaire » sur ce sujet.

Les auditions font émerger une demande de « rééquilibrage entre le financement pérenne et sur projet »

Dépêche AEF 171933 du 20-09-2012

« De très nombreux acteurs s'accordent à dire que le financement par projet a été trop systématisé » et « un grand nombre d'auditionnés appellent donc de leurs vœux un rééquilibrage entre le financement pérenne et le financement sur projet. » Tel est le principal message que retient le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche pour ce qui concerne la recherche, à l'issue des 85 auditions qu'il a effectuées entre le 28 et le 31 août puis les 17 et 18 septembre.

« Il faut ajouter à cela la critique de la courte durée des projets, mal adaptée au temps long de la recherche », poursuit le comité. « C'est moins l'ANR (Agence nationale de la recherche) qui est critiquée que la culture du tout projet, qui a vraiment été trop loin ces dernières années », explique Vincent Berger, rapporteur général du comité de pilotage, signalant que « le soutien de base a été tellement réduit que certaines équipes n'ont aujourd'hui même plus les moyens de travailler ». « Cela dit, la question de savoir si c'est à l'ANR de faire de la programmation a été soulevée et mérite débat », complète François Barré-Sinoussi, présidente du comité. « En fait, résume le mathématicien Cédric Villani, membre du comité, à l'exception de la complexité du système d'enseignement supérieur et de recherche qui fait la quasi-unanimité chez tous ceux que nous avons auditionnés, tous les autres sujets – ANR et Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) compris – montrent des points de vue plus nuancés, parce qu'il s'agit de sujets complexes. »

Reste que « dans l'hypothèse d'une modification du périmètre de l'ANR, la place des programmes 'blancs' [1] est discutée, ainsi que les modalités de constitution de la gouvernance de l'ANR et des instances politiques et scientifiques qui en définissent les programmes ». Les auditions suggèrent ainsi que « lorsque le destinataire [du financement] est un établissement public, les règles (...) pourraient être simplifiées et assouplies, partant du principe que l'utilisateur est de bonne foi ». Pour le comité de pilotage, « cela pose la question épineuse de la confiance entre les services de l'État et la communauté scientifique ». Par ailleurs, « la question des modalités de répartition des crédits de l'ANR selon les grandes thématiques doit également faire l'objet d'une réflexion ».

« GRAND BESOIN DE SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE »

Les investissements d'avenir soulèvent pour leur part « un grand besoin de sincérité budgétaire » pour « évaluer leurs conséquences en termes d'aménagement du territoire ». La note du comité de pilotage cite ainsi les propos du « président d'un grand organisme de recherche » qui « observe que les vainqueurs aux idex (initiatives d'excellence), labex (laboratoires d'excellence), équipex (équipements d'excellence), sont les mêmes qui ont perdu des crédits pérennes à travers les dotations des organismes de recherche ». Aussi le comité juge-t-il « important de se doter de données précises sur ce qui est financé sur chaque site ». « À une toute autre échelle, ajoute-t-il, le même type d'analyse des dépenses dans les laboratoires de recherche permettrait de résoudre un paradoxe : comment se fait-il que la part de nos dépenses publiques pour la recherche soit comparable à celle d'autres pays (1 % du PIB), alors que nos laboratoires paraissent pauvres selon les chercheurs eux-mêmes ? »

Contrairement aux idex, dont le « concept de périmètre d'excellence » et « les modalités de mise en oeuvre » focalisent « les critiques, parfois vives », « les labex et les équipex ne font pas l'objet de trop de polémiques, en dehors de l'inquiétude que ces objets n'affaiblissent les structures de base de la recherche que sont les unités mixtes ou les équipes d'accueil ». Et « le comité de pilotage entend le souhait de normaliser ces projets de recherche, labex ou équipex, qui ressemblent finalement – sur des durées plus longues – à des projets ANR classiques ou des groupements de recherche dotés de financements ».

DES LETTRES DE MISSION POUR PRÉCISER LE RÔLE DES ALLIANCES

Le comité retient aussi que « l'organisation et l'affirmation de chaque site invitent simultanément à porter davantage d'attention à la cohérence de l'effort de recherche national ». « C'est naturellement le rôle des organismes de recherche », note-t-il, soulignant par exemple que « la mise en oeuvre de la pluridisciplinarité par le CNRS (...) mérite sans doute d'être stimulée davantage ». Mais il ressort des auditions qu'« au-delà des structures institutionnelles nationales, la mise en place de réseaux régionaux ou nationaux, sur des sujets précis, sur un mode léger non nécessairement doté de la personnalité morale venant se substituer aux multiples structures existantes (RTRA, labex, GIS...) mérite d'être étudiée ». « L'État doit prendre ici toutes ses responsabilités, et le contrat d'établissement est sans doute l'un des outils privilégiés pour cela », résume le comité.

Et si les alliances « ont sans doute permis de lever des barrières institutionnelles en mettant en place un processus de concertation entre les acteurs », elles ne sont pas exemptes de critiques, que ce soit sur « la représentation des enseignants-chercheurs ou chercheurs » ou sur le fait qu'« elles couvrent partiellement les champs de la recherche et en cela ne peuvent pas revendiquer un rôle stratégique dans les orientations programmatiques générales ». Le comité de pilotage relève que « de nombreux acteurs insistent pour que des lettres de mission précisent enfin le rôle des alliances et que celles-ci ne soient pas dotées de financement, ne deviennent pas des acteurs autonomes supplémentaires dans le paysage – notamment qu'elles n'aient pas un rôle de nouvel opérateur de recherche ».

L'AERES « TRÈS VIVEMENT CRITIQUÉE »

Les auditions montrent que « l'évaluation en général (...) revient régulièrement comme un sujet de préoccupation majeur ». « Ce n'est pas tant le principe de l'évaluation qui est remis en cause que ses modalités », note le comité de pilotage. S'agissant de la recherche, « L'Aeres a eu le mérite de permettre à pratiquement toutes les unités d'être considérées de manière homogène (...). Mais elle a entraîné, pour celles qui étaient déjà évaluées auparavant, une disjonction, critiquée par certains, entre évaluation des structures et évaluation des personnes ». « L'Aeres est ainsi très vivement critiquée par certains », constate le comité de pilotage, au point que « sa suppression est même parfois demandée ».

« Les chercheurs trouvent de moins en moins de sens aux procédures lourdes et bureaucratiques » et « ce hiatus entre la communauté scientifique et l'agence est pour certains aggravé par l'absence d'une représentation élue dans les instances de l'Aeres (...) vécue comme un manque de transparence ou de légitimité ». Mais les auditions font aussi apparaître que « les réponses à ce type de difficultés devront toutefois prendre en compte que l'Aeres est soumise à un cadre européen de certification qui exige une démonstration de son indépendance dans le choix des experts ». Par ailleurs, « la question de la notation des unités fait l'objet de débats nourris » et « remplacer la sanction de la notation par un texte beaucoup plus riche de sens sur les résultats de l'évaluation limiterait sans aucun doute ses effets délétères ». Mais cette suggestion ouvre aussi du même coup la question de savoir « comment faire pour que cette évaluation nourrisse correctement les processus de décision (...), sans les faire reposer sur la subjectivité des 'décideurs' ».

Voici les autres points concernant la recherche synthétisés par le comité de pilotage :

PUBLIC-PRIVÉ. « La coopération entre recherche privée et recherche académique mérite d'être stimulée ainsi que l'innovation » par « des mécanismes de soutien aux laboratoires mixtes, la mobilité des personnels de part et d'autre (...), les coopérations de type expertise, conseil, bourses Cifre, les modalités d'attribution du CIR (crédit impôt recherche) ». Ce dernier dispositif « a fait l'objet de nombreuses remarques », qui « peuvent se résumer en différents points de vue : le CIR pourrait être aboli, réorienté en partie vers l'ESR, ou encore accordé en priorité aux PME ». « Cela mérite évidemment un débat vu l'ampleur des sommes concernées, commente le comité de pilotage, mais les auditions montrent aussi que ce débat doit être inscrit dans le cadre de la politique industrielle nationale et ne peut pas se restreindre aux seuls acteurs de l'ESR. »

VALORISATION. « L'efficacité des différents acteurs (...) doit faire l'objet d'une analyse approfondie, et d'une véritable évaluation qui reste à concevoir. » Le comité de pilotage relève néanmoins que « ceci ne semble possible que dans la durée, le temps de bénéficier du recul nécessaire sur le fonctionnement et la viabilité économique de ces structures ». En ce domaine aussi, « la très grande complexité rend le système illisible, notamment les PME », tandis que « les réformes multiples découragent les bénéficiaires potentiels de ces dispositifs ».

PRÉCIPUT. « Tous les opérateurs de recherche sont unanimes à dénoncer le trop faible montant du préciput, qui permet de financer les fonctions support et les dépenses générales » liées aux projets de recherche. « Par ailleurs, la multiplication des contrôles a priori, de plus en plus bureaucratiques (...) démotive les personnels » et « nombreuses sont les voix qui demandent la simplification de ces procédures ».

JEUNES CHERCHEURS. « La précarité des jeunes chercheurs est un problème majeur », souligne le comité de pilotage, notant que « la montée en puissance de l'ANR a augmenté le phénomène, avec des situations plus critiques dans certaines disciplines comme les sciences du vivant par exemple ». Les auditions font ressortir « la question de la responsabilité » : « Les auteurs de projets, qui parfois recrutent massivement des jeunes chercheurs en situation précaire, les établissements, employeurs, ne peuvent pas s'exonérer de leurs responsabilités et sont appelés à un examen de conscience de la même manière que les directeurs de thèse ou d'école doctorale vis-à-vis de l'insertion professionnelle des doctorants. » Aussi le comité considère-t-il que « les assises territoriales doivent être l'occasion de donner la parole aux jeunes chercheurs ».

DOCTORAT. « De nombreux acteurs (...) insistent sur l'importance de la valorisation du doctorat dans les grilles de la fonction publique et les conventions collectives de travail en général ». Les auditions font ressortir l'idée que « les doctorants devraient aussi être mieux informés sur les débouchés de la recherche en entreprise – en particulier dans les PME innovantes », de même qu'« un effort certain devrait être fait pour sensibiliser et intéresser toutes les entreprises aux atouts de la formation du doctorat ».

INTERNATIONAL. « La dimension européenne et internationale de la recherche ne fait pas l'objet de suffisamment d'interventions lors des auditions », regrette le comité, qui « souhaite que les assises territoriales n'hésitent pas à aborder ce sujet pourtant majeur ». « Le positionnement scientifique de la France au plan international est l'une des questions majeures de l'évolution du système ESR français », argue-t-il, ajoutant qu'« il s'agit là d'un sujet transverse aux trois grands thèmes des assises ». Certains auditionnés posent « la question de la place de la recherche pour le développement », et « s'interrogent sur la cohérence de l'ensemble, sur sa place dans l'ESR français (...), sur le rôle et le devenir de l'AIRD (Agence inter-établissements de recherche pour le développement) par exemple ».

SCIENCE ET SOCIÉTÉ. Le comité de pilotage retient à ce sujet que « les notions d'expertise ou d'aide à la décision (...), de participation des chercheurs ou des enseignants-chercheurs au débat public, de diffusion de la culture scientifique et technique, méritent d'être valorisées mais aussi encadrées sur le plan déontologique ». « Sur ce dernier point, des propositions sont attendues. »

« L'objectif de démocratisation amène naturellement à se focaliser sur la réussite des étudiants », selon le comité de pilotage

Dépêche AEF 171939 du 20-09-2012

« La loi LRU n'avait pas de visée pédagogique et était centrée sur des objectifs de gestion. La notion d'excellence, principalement focalisée sur la recherche, a largement détourné l'attention du pédagogique », relève le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'issue des 85 auditions qu'il a effectuées entre le 28 et le 31 août puis les 17 et 18 septembre.

« Aujourd'hui l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur amène tout naturellement à se focaliser sur la réussite des étudiants », estime le comité de pilotage.

ÉCHEC EN LICENCE. « L'échec en licence fait l'objet de nombreuses interventions au cours des auditions. (...) L'une des grandes pistes à étudier concerne les possibilités de passerelles entre les filières et l'évolution des programmes des premières années de licence dans le sens de la pluridisciplinarité », selon le rapport. « L'élargissement disciplinaire de la 1^{re} année offrirait beaucoup d'intérêt, en particulier selon les organisations étudiantes : limiter la rupture entre le lycée et l'université, faciliter le rapprochement des cycles universitaires et des classes préparatoires (...). Toutefois, il conviendrait de concilier un tel élargissement avec le maintien d'une qualité thématique de l'offre de formation, ce qui est revendiqué avec force par beaucoup d'enseignants. Mais comment ? », demande le comité de pilotage. Lors de la présentation de la synthèse, Vincent Berger, rapporteur général des assises, précise que « cette idée de pluridisciplinarité rencontre un certain scepticisme chez les enseignants-chercheurs ».

DISCIPLINES À FAIBLES EFFECTIFS. Le rapport évoque « la défense des disciplines à faibles effectifs, qui font l'objet d'études de la part du CNU et de la CPU. L'autonomie des universités et les contraintes budgétaires peuvent amener les acteurs à supprimer certaines disciplines localement. Une politique nationale pour préserver ces disciplines s'impose. Il est à noter que cela ne concerne pas que les langues rares ou anciennes (...). Certains champs importants, internes à certaines disciplines et manquant par là de visibilité, peuvent être affectés, dans des domaines aussi variés que les sciences de la terre ou les sciences naturalistes, ou d'autres encore. Un inventaire complet est donc à mener. »

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES. « Un travail est nécessaire pour trouver le point d'équilibre entre la définition nationale des diplômes dans le cadre d'un socle commun de référence et la souplesse de ce même cadre, qui laisse la place à des innovations pédagogiques de sites ». Celles-ci « sont les bienvenues en fonction de l'environnement régional et elles valorisent l'autonomie et la créativité des enseignants-chercheurs. Une clarification du paysage académique est attendue, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'offre de formation », estime le comité de pilotage.

NUMÉRIQUE. « Les syndicats étudiants, plusieurs grands responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche et certains responsables syndicaux des personnels convergent dans l'analyse d'une révolution en cours, celle du numérique. (...) C'est bien la relation entre l'individu et le savoir qui est bouleversée dans la génération des 'digital native' qui s'annonce à l'université, chez les étudiants comme chez les enseignants. » La note pose une question : « au-delà de la connaissance pure, ne faut-il pas faire une part plus large à la relation humaine, que ce soit dans le tutorat, l'orientation ou les travaux pratiques, en sciences dures comme en sciences humaines ? Le numérique n'est pas un outil qui éloigne de l'interaction humaine, il doit au contraire y ramener », selon la note. Pour Vincent Berger, « la rupture sociétale du numérique » pose la question « du rôle du professeur, qui ne doit plus seulement transmettre des savoirs, mais aider l'étudiant à se repérer, à avoir l'esprit critique, bref à transmettre le 'savoir savoir'. »

ORIENTATION. « Le lien entre le lycée et l'université sur le thème bac-3 /bac+3 est capital. (...). L'orientation des étudiants dans les lycées doit faire l'objet de beaucoup plus d'efforts, ainsi que l'orientation active. Par ailleurs, les enseignants du supérieur ne connaissent pas assez bien les acquis des lycéens. Tout ce qui peut contribuer à résorber cette rupture qui porte préjudice aux étudiants mérite d'être examinée. » Plus particulièrement, « les sujets de l'orientation spécifique [des baccalauréats professionnels et technologiques], de la redéfinition des modalités de recrutement des STS et des IUT sont naturellement posés. » Par ailleurs, « la diversité de l'offre de formation à bac+2 devrait faire l'objet d'une plus grande information auprès des lycéens. » Les auteurs s'interrogent aussi « sur la contradiction qu'il y a à faire de l'enseignement supérieur une priorité et [le fait de] rester l'un des seuls pays de l'OCDE qui dépense moins pour un étudiant du supérieur pour un lycéen. »

SÉLECTION. Certains acteurs ont abordé aussi « l'absence de sélection dès l'entrée en licence pour éviter d'aiguiller des étudiants vers des cursus où la probabilité de leur succès est malheureusement statistiquement très faible. Le sujet est très polémique en France. Les principales organisations étudiantes y sont résolument opposées, et préfèrent orienter le débat vers la demande d'une information plus précise, sur les taux de réussite ou les débouchés de chaque cursus, faire des propositions de formation plus large sur le plan disciplinaire, vers l'existence de passerelles entre les cursus, vers l'idée de pédagogie renouvelée (...). La sélection est perçue au contraire, en particulier par les organisations étudiantes comme une restriction des chances », indique la note.

ÉQUILIBRE ENTRE ENSEIGNANTS. « L'importance des professeurs agrégés/certifiés et leur complémentarité avec les enseignants-chercheurs, sur lesquels repose le projet universitaire, est soulignée, en raison des compétences pédagogiques reconnues des Prag/PRCE, de leur disponibilité auprès des étudiants, et précisément de leur rôle clé à jouer dans le lien bac -3 bac+3. Ils peuvent aussi jouer un rôle actif dans les coopérations, voire la mixité entre classes préparatoires et premiers cycles universitaires (...). L'équilibre entre le nombre de Prag/PRCE et le nombre d'enseignants-chercheurs ne mériterait-il pas d'être précisé, à l'aide d'un cadrage national, qui préserve le caractère fondamental et moteur de la recherche à l'université ? », demande le comité de pilotage. « De la même manière, une organisation auditionnée met en garde contre l'augmentation dramatique du taux de vacance par rapport aux heures d'enseignement délivrées par de véritables enseignants-chercheurs, taux qui dérivent dramatiquement depuis l'autonomie de gestion des universités (...).

PACES. « La problématique spécifique de la 1^{re} année commune aux études de santé est posée avec gravité. L'application du numerus clausus, d'une part, mis en place pour endiguer le déficit de la sécurité sociale, et la très forte appétence des étudiants pour les professions de santé, d'autre part, ont pour conséquence mécanique un échec considérable et des conditions d'études très critiquables », selon la note. « La diversification des voies d'accès aux études médicales, l'existence de véritables passerelles après l'année de Paces, l'ouverture à d'autres métiers, sont autant de pistes à étudier, tout comme la cohérence de ses études avec les autres filières LMD. »

FORMATION DES ENSEIGNANTS. « La réforme récente de la formation des maîtres a été un échec, selon beaucoup d'auditionnés. Le double défi d'une formation académique et de la préparation à un métier doit absolument être relevé », selon le comité de pilotage. Mais « comment équilibrer les connaissances académiques et les compétences professionnelles et didactiques ? Comment les futures écoles supérieures du professorat de l'éducation, intégrées à l'université, vont-elles interagir sur les différents sites universitaires ? La question - taboue - de la formation des enseignants du supérieur est également abordée au cours des auditions. »

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE. « Les entreprises, en particulier les PME, peinent énormément à trouver des jeunes ayant simplement envie de travailler en entreprise, un monde qu'ils connaissent mal et qui manque dramatiquement d'attractivité », ont indiqué certaines auditions. De même, « de nombreux auditionnés ont souligné le besoin de sensibiliser les étudiants tout au long de l'offre de leur formation à la culture entrepreneuriale. Le développement de l'alternance, en particulier au cours de la dernière année avant le diplôme, est particulièrement recommandé par des acteurs proches de l'entreprise. L'obligation des stages pour tous les étudiants de licence leur paraît infaisable. »